

# QUOTIENT



## Communication du Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) Férolles-Attilly

Chaque année scolaire, le C.C.A.S. octroie à ses administrés des aides et allocations, régies par des grilles de calcul du quotient familial.

Afin de calculer les tranches dans lesquelles les familles se trouvent, vous devez présenter en Mairie de Férolles-Attilly, les documents suivants :

- Avis d'imposition 2008
- Un R.I.B

Nous vous rappelons que ces informations restent strictement confidentielles, mais que sans ces documents le quotient familial ne peut être calculé et la tranche la plus élevée est alors systématiquement appliquée.

Les ressources mensuelles nettes du foyer sont : la somme des revenus bruts avant abattement (ligne intitulée "salaires et assimilés" sur l'avis d'imposition) de chacune des personnes vivant dans le foyer, divisée par les douze mois de l'année.

### ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE 2009-2010

Quotient		Ressources mensuelles nettes du ménage			Allocation de rentrée scolaire		
		1enfant	2 enfants	3 enfants et +	Primaire	Collège	Lycée
<b>A</b>	inférieur à	1 525,00 €	1 677,50 €	1 753,75 €	60,00 €	105,00 €	150,00 €
<b>B</b>	inférieur à	2 289,00 €	2 517,90 €	2 632,35 €	30,00 €	52,50 €	75,00 €
<b>C</b>	inférieur à	3 810,00 €	4 191,00 €	4 381,50 €	15,00 €	26,25 €	37,50 €
Quotient		Ressources mensuelles nettes du ménage			Allocation de rentrée scolaire		
		1enfant	2 enfants	3 enfants et +	Primaire	Collège et Lycée	
<b>A</b>	inférieur à	1 000,00 €	1 100,00 €	1 150,00 €	0,60 €	80%	
<b>B</b>	inférieur à	1 500,00 €	1 650,00 €	1 725,00 €	1,50 €	50%	
<b>C</b>	inférieur à	3 049,00 €	3 353,90 €	3 506,35 €	2,25 €	25%	
<b>D</b>	inférieur à	3 811,00 €	4 192,10 €	4 382,65 €	2,70 €	10%	
<b>E</b>	supérieur à	3 811,00 €	4 192,10 €	4 382,65 €	3,00 €	0%	

### INFORMATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIIONS SOCIALES

Comme chaque année, le Centre Communal d'Actions Sociales octroie une Allocation appelée "Mandat des Séniors" aux Férollais âgés de plus de 65 ans.

Vous trouverez, ci-après, le tableau déterminant les critères d'attribution de cette Allocation. Dans le cas où vous pourriez bénéficier de celle-ci, merci d'apporter en Mairie votre avis d'imposition 2008 ainsi qu'un relevé d'identité bancaire, afin que cette Allocation puisse vous être versée.

Personne seule	Ressources mensuelles inférieures à 990 €	250 €
Couple	Ressources mensuelles inférieures à 1500 €	350 €

\*Les ressources mensuelles sont calculées à partir de la 1ère ligne de l'avis d'imposition (détail des revenus) divisée par 12 mois.

Anne-Laure Fontbonne  
Vice-Présidente